**N° 5484**

**Projet de loi**

**autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l’extension et à la modernisation de la station d’épuration de Bettembourg**

**Résumé**

Dans l’accord de coalition d’août 2004, le Gouvernement s’est engagé à mettre en œuvre une « politique durable de la gestion de l’eau se traduisant par une protection optimale des masses d’eau contre toutes sortes de pollutions tout en garantissant une exploitation saine des réserves aquatiques pour les besoins de la société ». Cet effort se traduit par des investissements renforcés dans la construction et la modernisation de diverses stations d’épuration du pays.

Le projet de loi a pour objet d'autoriser l'Etat à participer financièrement à l'extension et à la modernisation de la station d'épuration de Bettembourg. Mise en service en 1979, cette station d'épuration, d'une capacité de 70.000 équivalents-habitants, sera dimensionnée après les travaux projetés pour traiter les eaux usées de 95.000 équivalents-habitants. Son bassin tributaire couvre les communes de Bettembourg, de Kayl, de Dudelange, de Roeser et de Rumelange, d'une part, et les communes françaises de Tressange et d'Ottange, d'autre part.

Les travaux de modernisation ont pour but de conformer le traitement des eaux usées aux critères arrêtés par la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires permettant surtout, outre la dégradation des matières organiques, l'élimination des phosphates et des composés azotés. Les boues d'épuration en excès sont stabilisées sur place moyennant des procédés spécifiques et le biogaz produit est récupéré et valorisé par une centrale de cogénération produisant à la fois de la chaleur et de l'électricité.

Dans le cadre de la politique actuelle en matière d'épuration des eaux usées, le Gouvernement, par le biais des crédits du Fonds pour la Gestion de l'Eau du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, participe à raison de 90% dans les dépenses d'agrandissement et de modernisation d'infrastructures d'épuration des eaux usées. Pour la station d’épuration de Bettembourg, la participation financière étatique s’élève à 32.741.767,11 EUR, soit en chiffres arrondis 32.800.000,00 EUR (indice semestriel des prix à la construction au 1er octobre 2004).